

Affaire suivie par : Mme MAXCH-TERRADE

Ref : 2022-10-20
Tel: 04 66 36 43 04
courriel : isabelle.maxch@gard.gouv.fr

NÎMES, le 7 NOV. 2022

COMPTE – RENDU

DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) de la cimenterie et de la carrière de la société Ciments Calcia et des installations de traitement exploitées par la société GSM sur la commune de Beaucaire, du mercredi 12 octobre 2022

Etaient présents :

Collège « Administrations de l'Etat » :

- M. Gilles GUILLAUD, préfecture du Gard
- M. Thibault LAURENT, adjoint au chef de l'UID Gard-Lozère - DREAL Occitanie
- Mme Frédérique LELIEVRE, UID Gard-Lozère – DREAL Occitanie
- M. Philippe GARDE, UID Gard-Lozère - DREAL Occitanie
- M. Pascal DUPUIS, service départemental d'incendie et de secours du Gard
- Mme Cécile DUSSERRE, service départemental d'incendie et de secours du Gard

Collège des « Elus de collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » :

- M. Max SOULIER, Commune de Beaucaire

Collège des « Riverains ou associations de protection de l'environnement » :

- M. Jean-François GOSSELIN, société de protection de la nature du Gard
- Mme Valérie ATTARD, riveraine
- M. Guy SARLIN, riverain
- M. Hervé BOULLE, riverain

Collège « Exploitants d'installations classées »

- M. Anton KOLLMANN, Directeur (CALCIA)
- M. Florent CAPUTO, responsable environnement et carrière (CALCIA)
- M. Patrick BAR, responsable production (CALCIA)
- Mme Gaëlle GAGLIANO, responsable foncier environnement (GSM)

Collège « Salariés d'installations classées »

- M. Stéphane BEN SAID, ouvrier maintenance (CALCIA)
- M. Cyril DURAND, technicien de production (CALCIA)
- Mme Nathalie MONTALBANO, technicienne de laboratoire (CALCIA)
- M. Placido RODRIGUEZ, agent technique expéditions (CALCIA)

Etaient excusés :

- M. le Directeur de la Délégation Départementale du Gard de l'ARS Occitanie
- Mme Bérengère NOGUIER, conseil départemental du Gard

Ordre du jour :

- I- installation de la CSS, désignation du président de la commission et du représentant de chacun des collèges;
- II- bilan environnemental et d'activité de la cimenterie exploitée par la société Ciments Calcia (présentation par Ciments Calcia);
- III- bilan environnemental et d'activité de la carrière exploitée par la société Ciments Calcia et présentation du projet de renouvellement (présentation par Ciments Calcia);
- IV- bilan environnemental et d'activité de la carrière exploitée par la société GSM et présentation des projets (présentation par GSM);
- V- bilan de l'action de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement sur les 3 sites (présentation DREAL);
- VI - questions diverses

Ouverture de la séance sous la présidence de M. Guillaud, directeur de la direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination (DCLC) de la préfecture du Gard.

Il remercie M. SOULIER, adjoint au maire de Beaucaire, d'accueillir les membres de la CSS et présente l'ordre du jour.

Il précise que M. LAURENT Thibault (DREAL), détient un mandat de M. Hervé FAVIER, représentant de la DDTM.

I/ Installation de la CSS avec la désignation du président et du bureau

M. Guillaud explique, que traditionnellement, le président de la CSS d'une ICPE est le maire ou le représentant du maire de la commune d'implantation du site, au sein de la CSS.

M. Max SOULIER est d'accord pour se présenter et est élu président de la CSS de CALCIA - GSM à l'unanimité.

Concernant la composition du bureau :

- Pour le collège « Administration de l'état » : M. le DREAL, élu à l'unanimité.
- Pour le collège « Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunales concernés » : M. Gilles DUMAS, Communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence, élu à l'unanimité
- Pour le collège « Riverains de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée » : M. Guy SARLIN, élu à l'unanimité
- Pour le collège « Exploitant de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentants » : M. Anton KOLLMANN, élu à l'unanimité.
- Pour le collège « salariés de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée » : M. Placido RODRIGUEZ, élu à l'unanimité

M. Guillaud conclut que le bureau est constitué.

II- bilan environnemental et d'activité de la cimenterie exploitée par la société Ciments Calcia (présentation par Ciments Calcia)

Monsieur CAPUTO procède à la présentation du bilan environnemental et d'activité de la cimenterie. Le document présenté est joint au présent compte rendu.

La société Ciment CALCIA fait partie du groupe HEIDELBERG, un des principaux producteurs mondiaux de matériaux de construction (numéro 1, dans les granulats et dans le béton, et numéro 2 dans le ciment), avec une forte présence en France dans les métiers du ciment, du granulat et du béton, et une empreinte territoriale majeure en Occitanie, dont la cimenterie exploitée par les Ciments Calcia qui fournit près de 500 clients.

Le groupe a pour projet de diminuer de 30 % les émissions de carbone à 2025.

La cimenterie de Beaucaire a produit en 2021, 745 000 T de ciment pour les besoins régionaux (700 000 T en 2020). La société Calcia a mis en place dans le cadre de l'économie circulaire, la valorisation d'énergie et de matière provenant à 80 % d'Occitanie (dont 97 % du Gard et départements limitrophes 13 et 84).

1. Surveillance de l'impact sur l'environnement au voisinage de l'installation

A. Surveillance des retombées de poussières sédimentables

Les résultats sont en amélioration au vu des données moyennes sur les 5 dernières années, l'arrosage des pistes est réalisé lors des très fortes chaleurs.

Il évoque par ailleurs les incidents et les phénomènes de poussières ponctuelles qui impactent fortement les riverains.

Un rapport pour trouver l'origine et la cause des incidents a permis d'enclencher un plan de 14 actions ,mis en place à partir d'octobre 2021 et finalisé en juin 2022 dont l'objectif est de baisser la fréquence de ces incidents, le plus possible.

B. Surveillance de l'impact de l'installation de Co incinération

La biosurveillance (utilisation de plantes permettant de mesurer les concentrations en métaux) du site Calcia Beaucaire au moyen de ray-grass en mai-juin 2022 n'a pas mis en évidence d'impact sur l'environnement extérieur du site.

2. Déclaration annuelle relative aux quantités de polluants rejetés dans l'eau et dans l'atmosphère

A. Rejets aqueux : Déclaration de la surveillance pérenne

Au vu des résultats de 2021 et également historiques inférieurs aux seuils de l'arrêté préfectoral ou aux seuils de détection, l'activité de co-incinération n'a pas d'impact avéré sur le milieu aqueux.

B. Rejets atmosphériques : Contrôle continu

1. Emissions atmosphériques de poussières au refroidisseur de janvier 2016 à septembre 2022

Au vu des résultats 2021 en dégradation, des travaux ont été engagés sur la période du grand entretien de février 2022. A ce jour, en marche stable, les performances sont bonnes. La situation apparaît moins performante sur les phases dégradées du process, en particulier lorsque le four fonctionne à débit réduit. Calcia sera vigilante pour assurer le meilleur niveau de filtration et engager des expertises complémentaires externes si nécessaire.

2. Emissions atmosphériques de poussières au four de janvier 2016 à septembre 2022

Pas de souci jusqu'en septembre 2022, date à laquelle il y a eu un dépassement dû à une usure des manches, qui ont été remplacées.

3. Emissions atmosphériques de NOx au four de janvier 2016 à septembre 2022

Situation maîtrisée

4. Emissions atmosphériques de SO₂, de NH₃, de COV au four de janvier 2016 à septembre 2022

Pas de problème soulevé.

5. Emissions atmosphériques de HCl au four de janvier 2016 à septembre 2022

Des valeurs surprenantes en janvier 2019 et janvier 2020, non expliquées, sont *notées*.

C. Filtres : Poussières canalisées

2 filtres apparaissant en jaune avec des rejets non conformes, ils ont depuis été révisés.

D. Autres paramètres

Aucune tendance marquée n'est constatée sur les émissions des métaux et Dioxines Furannes entre 2010 et 2022. Les résultats restent en deçà des limites.

3. Contrôle des eaux souterraines

4 analyses trimestrielles ont été effectuées au cours de l'année 2021 par l'organisme de contrôle : Les résultats 2021 restent faibles et homogènes dans le temps sans tendance particulière, ni différences entre l'amont et l'aval et permettent de montrer l'absence d'impact avérée des activités de l'usine sur les eaux souterraines.

4. Prélèvement des eaux souterraines

En septembre 2022 : tendance à la baisse

5. Prévention de la Légionellose

Les résultats sur les légionelles sont conformes en 2021, également en 2022

6. Rapport annuel d'activité et dossier d'information en matière de déchets

Le niveau d'activité de l'usine est en amélioration au niveau du taux de substitution : 43,5% en 2021 ; 42 % en 2020, 37,1 % en 2019, 28.6 % en 2018.

7. Contrôle et réduction des niveaux sonores

Des actions d'insonorisation ont déjà été réalisées. Calcia va poursuivre la mise en conformité sonore durant les mois à venir.

III Bilan environnemental et d'activité de la carrière exploitée par ciments Calcia et présentation du projet de renouvellement

1. Activité de la carrière

- 14 tirs de mines en 2021
- Gisement de Calcaire extrait en 2021 : 835 kilo-tonnes
- 112 kt de sable et graviers pour les bétons (GSM)
- 7,1 ha de surface de réaménagement
- 60 700 m³ en 2021 pour l'arrosage des pistes carrière

2. Surveillance des retombées de poussières

Pas de retombée particulière

3. Surveillance des vibrations

L'ensemble des résultats est conforme.

4. Présentation du projet de renouvellement

M. BAR explique que Ciments Calcia est autorisée depuis 1993 à exploiter le gisement de Saint-Sixte. L'autorisation portait sur:

- Exploitation de la couverture de cailloutis villafranchiens (quelques mètres d'épaisseur) valorisés via GSM (filière granulats du groupe HeidelbergCement)
- Exploitation du socle calcaire (50 mètres d'épaisseur) pour alimentation de la cimenterie de Beaucaire

Par arrêté préfectoral complémentaire en 2010 des modifications de la configuration de la remise en état de la carrière ont été apportées.

En 2016, Ciments Calcia arrive au bout des réserves de cailloutis autorisées. L'obtention d'un arrêté préfectoral complémentaire permet d'exploiter les zones Nord-Ouest et Ouest. Ces réserves supplémentaires étaient déjà dans le périmètre d'autorisation mais non autorisées à l'exploitation. Le plan de réaménagement est conforme à la remise en état de l'autorisation de 1993 et inclut en sus les 2 zones d'extraction supplémentaires.

La description de la méthode d'exploitation et les principes généraux de remise en état sont précisés dans la présentation (vues 54, 55)

La demande d'autorisation environnementale, déposée en août 2022, porte sur:

- le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de sa carrière de Saint-Sixte
- la création d'une station de transit au sein du périmètre de l'autorisation pour l'accueil de déchets inertes extérieurs.

- Superficie totale concernée: 192,4 ha (demande d'abandon partiel de 21,1 ha)
- L'autorisation demandée pour une durée de 30 ans pour exploiter les calcaires nécessaires à la fabrication du ciment, et accueillir des déchets inertes extérieurs au site (50 000 m3/ans)

IV- bilan environnemental et d'activité de la carrière exploitée par la société GSM et présentation des projets (présentation par GSM)

A /Madame GALIANO fait la présentation de l'activité de fabrication de granulats, de la carrière exploitée par la société GSM

L'exploitation consiste en la valorisation des Cailloutis Villafranchiens présents au dessus du calcaire cimentier de la carrière CIMENTS CALCIA :

- Exploitation sur une dizaine de mètres en surface
- Extraction par campagnes d'environ 3 mois, deux fois par an
- Matériau meuble : extraction à la pelle, transport par dumper jusqu'à l'installation de traitement (activité de terrassement)
- La partie supérieure (alluvions rouges) est conservée et remise en place sur le calcaire, en attente de reprise lors de l'exploitation du calcaire (utilisation pour la remise en état finale de la carrière CIMENTS CALCIA)

Entre 2017 et 2022, la valorisation des Cailloutis Villafranchiens a concerné les zones Nord-Ouest et Ouest, autorisées par APC du 15 décembre 2016. Il s'agit des dernières zones à exploiter pour GSM. La dernière campagne de valorisation est en cours (zone ouest : APC du 14 septembre 2022)

L'Installation de traitement GSM (AP d'autorisation du 16 juillet 1998) comprend :

- Plateforme d'environ 10 ha
- Traitement des matériaux depuis le stock tampon constitué par campagnes
- Locaux du personnel et atelier
- Accès direct aux clients depuis le rond-point de la D90 (chemin interne longeant la limite nord)

- Vente des produits finis
- Accueil en transit de déchets inertes du BTP : recyclage et utilisation de la part non recyclée dans la remise en état de la carrière GSM de Salon-de-Provence

- Le bilan d'activité granulats : La production de granulats Cailloutis est en baisse en 2021. La dernière campagne sur le site a lieu en 2022.

Les granulats alluvionnaires de nature silico-calcaire, de très grande qualité sont réservés à des utilisations spécifiques, non substituables par des granulats recyclés ou de roche massive. Il n'y a pas de gisement alternatif dans un rayon de 50 km.

- Bilan d'activité transit d'inertes : en forte augmentation depuis 2019

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRGD) Occitanie approuvé le 14/11/2019, préconise :

- 10,6 millions de tonnes de déchets inertes du BTP par an (62% des déchets totaux)
- de renforcer le maillage des points de collecte (15 à 20 km des chantiers), en s'appuyant sur les installations existantes (carrières). Objectif : 80% de recyclage à 2025.

La profession a créé une filière REP avec un éco-organisme (ECOMINERO) pour pouvoir percevoir une taxe de recyclage, qui viendra notamment en soutien aux collectivités locales dans la lutte contre les déchets sauvages.

B/ Bilan environnemental

- Poussières : Le site GSM est intégré au plan de surveillance de la carrière CEMENTS CALCIA.
- Bruit : Dernière campagne de mesures en octobre 2020 : Conforme à la réglementation
- Eau : Utilisation de l'eau :
 - Lavage des matériaux (process). L'eau de lavage est recyclée et réutilisée (bassin de décantation). Un appoint est réalisé pour compenser les pertes d'eau.
 - Lutte contre les poussières (arrosages)
 - Sanitaires (locaux du personnel) et laboratoire
- Le rejet : suivi de la qualité de l'eau
- Déchets : suivi par registre annuel

C/ Projet d'extension GSM

Il n'y a plus de gisement à exploiter donc le projet d'extension concerne 45 ha au sud de la carrière Ciments CALCIA (sur une zone qui ne concernera pas CALCIA car le calcaire de cette zone ne convient pas pour la production de ciment), sur environ 15 ans.

Ce projet, porté par GSM, ne vise que l'exploitation de la couche des alluvions en surface. Il prévoit une co-activité avec les exploitants agricoles présents sur place et un réaménagement agricole.

La production sera identique à la production actuelle (environ 300 000 tonnes/an) et l'actuelle plateforme des installations sera conservée, avec le même accès à la voirie pour les camions.

Le projet concerne un total de 45 ha de terrains sur 15 ans mais la carrière n'impactera qu'une surface réduite, soit moins de 15 ha en simultané.

En effet, la carrière sera exploitée en tranches successives. Les différentes zones resteront en activité agricole jusqu'à leur exploitation en carrière. Et la remise en état se fera de manière coordonnée, afin de permettre le retour le plus rapide possible à l'activité agricole.

L'exploitation se fait par campagnes : 2 campagnes de 3 mois par an. Amenée des matériaux à l'installation via la carrière Calcia. Aucune activité sur la zone le reste de l'année. Un calendrier permet de limiter les impacts : pas d'activité au printemps et en été (avril à août)

Le projet GSM est concerné par plusieurs procédures, réalisées en parallèle.

▪ **Autorisation Environnementale**

Le projet d'extension de la carrière de GSM est concerné par la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Il est soumis à Autorisation Environnementale.

La demande d'Autorisation Environnementale a été déposée en Préfecture en février 2022. Elle est en cours d'instruction (avis des services).

A venir : enquête publique (en 2023).

▪ **Etude préalable agricole**

L'étude préalable agricole est en cours de finalisation (plusieurs échanges avec la DDTM et les parties prenantes agricoles). Cette étude sera soumise en 2023 à l'avis de la CDPENAF (Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers).

▪ **Révision allégée du PLU**

Le projet nécessite la création d'un tramage « carrière » au sein de la zone agricole A concernée par le projet.

La révision allégée du PLU a été prescrite par le Conseil Municipal de Beaucaire en décembre 2021. Cette procédure est en cours (nécessitera une enquête publique).

V- bilan de l'action de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement sur les 3 sites (présentation DREAL)

A/ Madame LELIEVRE, fait le bilan de l'action de l'inspection des installations classées sur la cimenterie.

Une inspection sur site est réalisée au moins une fois par an pour la cimenterie classée PN en raison de ses rejets atmosphériques et notamment ses rejets en Nox.

La conformité aux référentiels/résultats d'autosurveillance/étude par sondage des documents disponibles sur site (procédures, enregistrements, registres) imposés par les prescriptions des AP est également vérifiée.

L'exploitant adresse par ailleurs au fil de l'eau des documents à la DREAL (dossiers de modification aux installations, éléments demandés par arrêtés préfectoraux ou arrêtés ministériels, examen et analyse des rapports d'incidents.

Bilan 2020 de l'action de l'inspection:

Inspection du 15 janvier 2020, 11 non-conformités et 13 observations relevées. Ces constats portaient en particulier sur les émissions sonores et atmosphériques :

- APMD n°20-119-DREAL du 18 mai 2020 mettant en demeure de respecter certaines dispositions réglementaires dont le bruit.

- PC n°20-120-DREAL du 18 mai 2020 fixant des prescriptions complémentaires

Bilan 2021-2022 de l'action de l'inspection :

- 2 inspections en 2021

- APC n°2021-076-DREAL du 2 décembre 2021 modifiant à la demande de l'exploitant la répartition des déchets dangereux co-incinérés avec davantage de CSS au détriment des CLS-.

Prochaines actions de l'inspection :

Depuis plusieurs années, l'action de l'inspection est centrée sur la réduction des émissions sonores et des émissions atmosphériques canalisées et diffuses. De nombreuses plaintes de riverains témoignent des nuisances subies dans ces 2 domaines. La dernière inspection relate que l'exploitant n'a pas encore totalement mis en place les actions de réductions sonores et d'émissions de poussières de façon pérenne.

En effet, si des actions correctives ont été engagées, le plan d'actions sur le bruit reste à finaliser, et lors de la dernière inspection, il a été constaté que de nombreuses portes restaient ouvertes favorisant les émissions sonores et olfactives et la dispersion de poussières.

L'inspection prévoit de proposer prochainement un nouvel arrêté de mise en demeure portant sur les écarts constatés et un nouvel arrêté complémentaire pour renforcer les dispositions réglementaires visant à limiter les émissions de poussières.

B/M. Garde, inspecteur des installations classées fait le bilan de l'action de l'inspection des installations classées sur les carrières.

Une inspection est réalisée au moins tous les 3 ans pour la carrière Ciments Calcia en raison de son classement « à enjeux » et au moins tous les 7 ans pour la carrière GSM.

Suivi de l'activité de la carrière CALCIA:

→ Données de l'autorisation (AP du 17 décembre 1993) :

Tonnage annuel autorisé : 1 825 000 tonnes de calcaires et 800 000 tonnes de cailloutis

Côte exploitation minimale : 9 mNGF

Durée : 30 ans

→ Données de l'activité 2021 :

Tonnage exploité en 2021 : 835 000 tonnes de calcaires et 160 000 tonnes de sables et graviers alluvionnaires côté minimale en zone exploitation 9mNGF

Bilan de l'inspection :

1 inspection réalisé en 2020 : 1 APMD portant sur le respect de la côte minimale d'extraction de 9 mNGF => remblayage réalisé en 2021 et 2022

Plainte sur tir de mines : APC du 16/09/2020 + information préalable des riverains

Autres sujets : surveillance émission de poussières (passage aux Jauges), clôtures et panneau

→ Inspection de suivi de l'APMD réalisée le 29 mars 2022 => mise en conformité constatée

→ Prochaine inspection en 2023

→ Avancement de la demande de renouvellement de l'autorisation (site CALCIA)

Le dossier a été déposé le 10 août 2022. La phase de consultation des services avec demande d'avis de l'autorité environnementale est en cours.

Suivi de l'activité de la carrière GSM:

→ L'APC du 14 septembre 2022 modifie les conditions d'exploitation et de remise en état

La fin d'extraction est prévue avant fin d'année 2022.

→ Le dossier a été déposé le 10 août 2022. La phase d'examen est en cours de finalisation . La prochaine étape est l'enquête publique.

VI/ Temps des questions :

Monsieur GOSSELIN demande à ce que les deux présentations soient envoyées aux membres de la CSS.

Monsieur KOLLMANN souhaite préciser que l'intégralité des filtres à manche seront remplacés en 2023. La commande est arrivée sur le site.

Concernant la carrière CALCIA, l'exploitation des 200 ha est réalisée sur 30 ans (soit 7ha par an). Le réaménagement se fait au fur et à mesure.

Monsieur SARLIN indique que depuis 2002, les riverains ont subi de grosses retombées de poussières (jusqu'à 500m autour de la cimenterie), et surtout en 2022. Ils ont toujours été entendus par CALCIA à ce sujet.

Il regrette le stockage aux 4 vents de certains matériaux.

Il reconnaît que CALCIA a mis les moyens pour l'insonorisation (la nuit et le jour) du site et a remarqué des améliorations à ce sujet.

Les riverains souhaitent que soit mis en place un répondeur en journée afin de recueillir les observations concernant le bruit, les poussières...

Il précise également avoir remarqué que les portails du site restent souvent ouverts.

Enfin, il rappelle qu'un feu a eu lieu sur le site et s'est propagé. Il a noté la présence d'un véhicule sur place qui a pu l'éteindre l'incendie.

Madame ATTARD évoque le travail sur le site le dimanche, le bruit, les poussières déposées sur son linge, son véhicule. Elle veut avoir des réponses de la part de CALCIA.

Monsieur CAPUTO, répond sur les différents points :

Sur le bruit et le travail du dimanche, les riverains sont prévenus avant : depuis 2020, 1 ou 2 demandes ont été déposées pour le travail dominical.

Concernant le réseau téléphonique, il indique rencontrer des difficultés techniques dans la mise en place d'un répondeur en journée.

Il rappelle qu'est gardée en journée une solution humaine pour noter les appels entrants. La nuit, le chef de garde répond toujours et prend note des tous les appels.

Concernant la carrière, depuis 3 ans, il n'y a plus d'activité le dimanche.

Concernant le feu, il précise que l'incendie s'étant déclaré sur un terrain de la SNCF, hors site CALCIA, il a envoyé un courrier à la SNCF afin que l'entretien de ce terrain soit réalisé. Il rappelle la présence sur le site de 2 bouches incendies.

Monsieur DUPUIS du SDIS rajoute qu'il est de la prérogative des maires d'entretenir les terrains vagues autour de l'usine, ceux-ci relevant du domaine public.

Concernant la carrière, la remise en état du site permet un retour à la nature mais CALCIA a tout de même une obligation d'entretien.

Il souhaite savoir si le plan de défense incendie datant de 2013 est le dernier. CALCIA répond par la négative et fera parvenir au SDIS la dernière version.

Monsieur CAPUTO assure qu'il n'y a pas de stockage de calcaire en extérieur, mais que celui-ci est stocké dans un hall qui est équipé de lances d'eau pour empêcher l'envol des poussières.

Monsieur KOLLMANN conscient de ces problèmes assure qu'ils continueront à s'améliorer.

Monsieur GOSELIN se félicite d'entendre que les granulats de qualité sont réservés à des usages de qualité.

Monsieur GUILLAUD fait le point sur les différentes interventions et relève :

- une amélioration sur la gestion du bruit.
- que le problème des poussières reste un point sensible. Il souligne qu'il est important de garder à l'esprit le vécu des riverains.
- qu'il faut trouver absolument une solution pour mettre en place le répondeur souhaité par les riverains.

Il rappelle que l'État accompagnera CALCIA, car c'est une belle entreprise mais qu'elle se doit de respecter l'environnement au sens large. Pour que l'activité perdure sur le territoire, il faut une acception sociale et environnementale. Il remercie la société CALCIA pour le travail accompli.

Les membres n'ayant plus d'observation, M. le président remercie les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le président,

Max SOULIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end, and a vertical line extending downwards from the end of the horizontal stroke.